

*ACTIVITÉ DU COMITÉ INTERNATIONAL
A JAVA. ÉVACUATION DE RESSORTISSANTS
CHINOIS*¹

On se souvient que des troubles avaient éclaté l'an dernier en Insulinde, notamment à Java, et que des opérations mirent aux prises les forces néerlandaises et indonésiennes. A cette occasion, plusieurs milliers de ressortissants chinois furent entraînés dans le remous des combats et durent quitter leur résidence. La situation s'étant stabilisée, ils manifestèrent le désir de regagner leur domicile habituel, et le Comité international de la Croix-Rouge allait trouver dans ces conjonctures l'occasion de prêter ses bons offices et d'exercer son rôle traditionnel d'intermédiaire neutre.

Il s'agissait de faire regagner leur foyer à environ 15.000 réfugiés déplacés dans les territoires contrôlés par les Autorités républicaines. Le Consulat général de Chine à Batavia engagea des pourparlers avec les Gouvernements néerlandais et indonésien, qui donnèrent leur accord de principe à cette évacuation ; le gouvernement républicain demanda expressément qu'elle fût placée sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge, qui, constatant l'accord des deux parties, accepta ce mandat. Le mécanisme de ces évacuations est le suivant :

La Croix-Rouge chinoise assistée de la Croix-Rouge néerlandaise et d'organisations philanthropiques chinoises ont pour tâche de s'occuper de toutes les questions de nourriture, d'habillement, d'enregistrement et de logement dans les territoires contrôlés par les Autorités néerlandaises.

Les organisations chinoises dans les territoires contrôlés par les Autorités républicaines, avec l'aide de l'organisation indonésienne de la Croix-Rouge, sont chargées de mettre sur pied des convois de réfugiés de l'intérieur du pays à destination des endroits prévus pour les passages en territoire contrôlé par les Autorités néerlandaises. Des sauf-conduits ont été obtenus, par la délégation du Comité international à Batavia, des deux

¹ *Hors-texte.*

ÉVACUATION DE RESSORTISSANTS CHINOIS A JAVA

gouvernements intéressés, de façon à assurer le passage de ces réfugiés d'un territoire dans l'autre au travers de ce qu'on pourrait appeler un « no man's land ».

Les évacuations en question ont lieu, ou auront lieu, dans quatre régions différentes : dans celles de Sœrabaja et de Malang pour la partie est de Java : dans celle de Salatiga pour le centre de Java et dans celle de Banten pour l'ouest de Java.

Sur la base des arrangements qui avaient été conclus, les évacuations ont commencé au début de décembre 1947. Les 5 et 9 décembre, respectivement 762 et 237 ressortissants chinois ont été évacués dans la région de Sœrabaja. Les convois ont été ensuite suspendus jusqu'au début de janvier, époque à laquelle un nouveau plan ayant été accepté par toutes les parties intéressées, les évacuations ont pu reprendre :

Le 4 janvier 1948	471 évacués
» 8 » »	506 »
» 13 » »	462 »
» 18 » » »	514 »

Ainsi l'action dans la région de Sœrabaja est terminée.

Il fut décidé que les ressortissants chinois de la région de Malang emprunteraient la même route. Le 23 janvier, 478 évacués, le 28 janvier, 156 ressortissants chinois furent remis aux délégués du Comité international de la Croix-Rouge, qui les accompagnèrent jusqu'aux territoires contrôlés par les Autorités néerlandaises. C'est ainsi un total de 5.722 ressortissants chinois qui furent ainsi évacués au cours des mois de décembre, janvier et février.

Les délégués du Comité passeront alors à l'action dans les autres secteurs du centre et de l'ouest de l'île de Java.